

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001168

Rapport L

Séance du jeudi 9 septembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.I, A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, I.1.1, I.1.2, I.1.3, I.1.4, 3.1, 10.1

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX (à partir du rapport A) Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport E), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport J), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport I.1.4), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport A et jusqu'au rapport L), Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport E), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport C), Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport G), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN (jusqu'au rapport I), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport A), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport A), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (à partir du rapport A et jusqu'au rapport I.1.4), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport K), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport I.1.1) Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport B) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport L) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET (à partir du rapport A), Philippe GUILLAUME Chauxenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER), Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI (jusqu'au rapport E) Ecole-Valentin : Yves GUYEN (à partir du rapport E) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Mamirole : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport E), Denis JOLY (à partir du rapport B) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du rapport K) Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport J), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport I.1.4) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport A) Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport I.1.4) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport A), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (jusqu'au rapport I), Alain VIENNET (jusqu'au rapport I) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY (à partir du rapport A) Talley : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET.

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Lazhar HAKKAR, Michel OMOURI, Béatrice RONZI Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Ecole-Valentin : André BAVEREL Gennes : Jean SIMONON Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salain : Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Claude OYTANA Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Torpes : Bernard LAURENT Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT.

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS (à partir du rapport K), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, F. GERDIL-DJAOUAI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport 0.I et à partir du rapport M), J.F. GIRARD (à partir du rapport F), J.P. GOVIGNAUX (à partir du rapport D), L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport H), S. JEANNIN (à partir du rapport J), M. OMOURI, B. RONZI, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport J), B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport M), A. BAVEREL, B. VIONNET, D. PARIS, S. MONLLOR, G. VALLET (jusqu'au rapport J), D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du rapport K), J.M. BOUSSET, M. BILLOT (à partir du rapport J), A. VIENNET (à partir du rapport J).

Mandataires : J. PANIER (à partir du rapport K), N. GUILLEMET, F. MONNEUR, C. THIEBAUT, J.J. DEMONET, S. WANLIN (jusqu'au rapport 0.I et à partir du rapport M), N. WEINMAN (à partir du rapport F), J.C. ROY (à partir du rapport D), A. GHEZALI, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport H), F. FELLMANN (à partir du rapport J), P. BONNET, D. GENDRAUD, N. BODIN (jusqu'au rapport J), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport M), Y. GUYEN, B. BECOULET, C. PREIONI, M. COTTINY, J.M. CAYUELA (jusqu'au rapport J), J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du rapport K), J.M. FAIVRE, A. AVIS (à partir du rapport J), C. LIME (à partir du rapport J).

Objet : Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLY)

Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV)

Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président du SMABLV

Statut : Syndicat Mixte
Nom du Président : Jean-Louis FOUSSERET
Siège : CAGB - La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon
Institutions membres : CAGB (33 %) - CG25 (33 %) - CCID (33 %)
Représentants de la CAGB : - 5 titulaires (JM. Cayuela, J. Curty, JL. Fousseret, M. Marceau, J. Mariot), - 5 suppléants (J. Panier, N. Weinman, A. Jacob, Y. Filet, C. Pascal).

	Budget 2010	Participation CAGB	%
Fonctionnement	517 173 €	125 000 € (sachant que le Grand Besançon facture en sus le coût des agents partiellement mis à disposition du Syndicat)	24 %
Investissement	441 653 €	33 330 €	8 %

I. Rapport d'activité 2009

A/ Gestion et moyens 2009

Le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze est propriétaire de l'ensemble des installations et équipements. Il est titulaire de l'autorisation d'exploiter un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique (CAP) en vertu d'une convention en date du 4 août 1987.

Le Syndicat Mixte a confié par marché public à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (CCID) l'exploitation de l'aérodrome dans le cadre d'un marché de prestations d'exploitation et de gestion courante. La CCID assure dans ce cadre l'exploitation du site ; elle emploie pour cela 2 agents d'exploitation qualifiés AFIS et 2 pompiers d'aérodrome SSLIA placés sous l'autorité du directeur des Services Gérés de la CCID.

La gestion du Syndicat est quant à elle déléguée à la CAGB qui met à disposition différents personnels à temps partagé représentant environ un Equivalent Temps Plein d'un agent catégorie B.

B/ Réalisations 2009

Dans le cadre des travaux à effectuer pour la mise en conformité de l'homologation de l'aérodrome en catégorie 2, les travaux suivants ont été réalisés, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte :

- relevé et diagnostic du couvert végétal sur le périmètre de sécurité de l'aérodrome,
- engagement des études de maîtrise d'œuvre pour la déviation de la RD 246, actuellement située en bout de piste,
- diagnostic de l'état de la piste et chiffrage des travaux de restauration.

D'autres travaux ont été conduits par la CCID :

- remplacement du système d'enregistrement des conversations et d'une horloge, endommagés par la foudre en juillet 2009. Le coût a été partiellement pris en charge par les assurances,
- fauchage des bandes le long de la piste, du terrain, de la balise,
- intervention sur les réseaux d'évacuation des eaux usées, en attendant l'installation d'un nouveau tertiaire.

La plate-forme a accueilli, en mars 2009, le Président de la République, lors de sa venue à Ornans. Le dispositif aéronautique et sécuritaire a été géré par l'Etat. Le personnel et les installations ont parfaitement tenu leur rôle.

C/ Activités selon les normes DGAC

Les activités couvertes par l'aérodrome de Besançon - La Vèze sont :

- l'aviation commerciale,
- l'aviation générale et d'affaires,
- l'aviation militaire (Etat),
- l'aviation de loisirs (« basés »).



D/ Quelques chiffres relatifs à l'exercice 2009

Nature des vols	Mouvements	Passagers	Observations
Commerciaux	31	79	Dont 43 ouvertures exceptionnelles hors horaires d'ouverture (soit - 38,6 % par rapport à 2008) et 485 vol hôpitaux et missions DRAGON 25 (hélicoptère), (soit + 17,1 % par rapport à 2008)
Aviation Générale	1 468	2 296	
Etat	472	1 489	Total des 3 catégories (activité non basée) : - 1 971 pour les mouvements (19,6 % du total) - 3 864 pour les passagers (14,8 % du total)
Basés	8 064	22 245	
TOTAL	10 035	26 109	- 9,9 % pour les mouvements et - 4,2 % pour les passagers par rapport à 2008

L'aérodrome connaît ces dernières années une activité et une fréquentation en légère baisse, avec un nombre de mouvements passant de 12 800 en 2006 à 10 035 en 2009. Ceci s'explique notamment par l'effet de la crise économique sur la décision d'engager les vols. En s'appuyant sur les données de 2009, l'aérodrome est essentiellement utilisé par les usagers basés (80 %), l'aviation générale et commerciale représentant 19,6 % de la fréquentation.

II. Objectifs 2010

Le principal objectif 2010 consiste à **maintenir à Besançon une plateforme aéronautique permettant d'accueillir l'aviation commerciale et d'affaire dans des conditions de sécurité et de services répondant aux normes en vigueur.**

Pour cela, d'importants travaux de mise aux normes sont nécessaires. Les études menées en 2009 ont permis de préciser les solutions techniques envisageables et leurs coûts. Les travaux **nécessaires et indissociables** portent sur la réfection de la piste, la déviation de la route départementale 246 et les coupes d'arbres devenus trop hauts. Ces travaux sont programmés sur 2010, 2011 et 2012, garantissant, sauf changement de législation, l'homologation durable de l'équipement.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.

Pour extrait conforme,
Le Président

PREFECTURE
 DE LA RÉGION FRANCHE-COMTE
 PRÉFECTURE DU DOUBS
 D.C.T.C.J.
 Contrôle de légalité
 RECU 21 SEP 2010

